

Cercle de Silence

Tours

bulletin n° 114

181^e
mardi 25 avril 2023

Observatoire de l'immigration contemporaine

CAUCHEMAR DES ENFANTS A LA RUE

Disparition de Jacques Gaillot

Défenseur des immigrés, des sans-abris et de tous les exclus, Jacques Gaillot est décédé le 12 avril 2023.

Après son éviction du diocèse d'Évreux, par le Vatican en janvier 1995 il est nommé à titre honorifique évêque "in partibus" de Partenia, un diocèse de Mauritanie disparu au Ve siècle. Cette mise à l'écart d'un évêque populaire, médiatique et progressiste suscita une forte émotion en France, avec de nombreuses manifestations de soutien. À Évreux, le 22 janvier 1995, plusieurs milliers de personnes assistent à sa messe d'adieu. À Tours une manifestation importante a eu lieu devant le diocèse pour le soutenir et TF1 y a consacré une émission. Mgr Gaillot fait alors de Partenia, ce diocèse "virtuel" un instrument de défense des exclus (sans-papiers, SDF, etc). Co-président statutaire de Droits devant avec les professeurs Albert Jacquard, Léon Schwarzenberg et le chanteur-poète Jacques Higelin, eux aussi décédés, il fut pendant plus de 25 ans un correspondant permanent des associations militantes de défense des sans-papiers de Tours (Chrétiens-Migrants, LCR/NPA, RE-SF notamment) et aussi un référent pour le Cercle de Silence.

« Il n'y a pas une crise des migrants, il y a une crise de l'accueil » disait-il. Il est des vides impossibles à combler. Mais sa mémoire, son humanisme, sa tendresse, sa fraternité restent à jamais plantés en nos poitrines.

En mémoire de Jacques Gaillot, une messe a été célébrée le 19 avril 2023 en

l'église Saint-Médard, comble pour l'occasion. La célébration, présidée par l'archevêque de Paris, a réuni plusieurs évêques et prêtres. Depuis que Jacques a été reçu par le pape François, en 2015, il s'amusait à dire : « *je suis redevenu fréquentable* » et cela se vérifie. Un message bienveillant du pape François a été lu et un neveu de Jacques a présenté son oncle en famille tout en admirant son empathie pour les souffrants. Jean-Pierre Maillard, de Partenia 2000, qui a accompagné Jacques pendant 25 ans a lu le texte suivant : « La vie de Monseigneur Jacques Gaillot, dont on honore la mémoire, a été singulière. En cheminant à son côté on a pu mesurer ce que Jésus de Nazareth attend vraiment de chacun de nous : la paix, la joie et l'attention aux souffrants de quelque nature que soient leur peine, physique, morale, sociale voire identitaire. En 1995 malgré la révocation de sa charge d'évêque d'Évreux, Jacques Gaillot est resté avec courage un membre actif de l'Église catholique. Infatigable apôtre du Christ, il a magnifié sa fonction d'évêque de Partenia en ressuscitant le diocèse perdu dans les sables. En 2015, sa fraternelle rencontre avec le pape François, qui a mis un terme à sa relégation canonique, lui a rendu justice. Nous savons que Jacques Gaillot a été sanctionné pour sa liberté de parole si éloignée de la bien-pensance, et pour avoir créé une supposée division de la communauté diocésaine de l'Eure. Faut-il rappeler qu'en premier, le Christ n'était certainement pas, lui non plus, facile à suivre

puisqu, par exemple, il parlait à la Samaritaine ou encore affirmait un sabbat fait pour l'homme et non l'homme pour le sabbat, des actes qui ont certainement choqué la société de son temps. Plusieurs mouvements se sont alors constitués pour se reconnaître dans le message de Jacques Gaillot, le soutenir et conduire des actions d'opinion. Le premier d'entre eux, Partenia 2000, est heureux d'avoir accompagné Jacques Gaillot pendant 25 ans en programmant des conférences et en produisant près de 100 bulletins "La lettre de Partenia", ouverts à ses écrits. Après sa dissolution en 2020, pour garder la trace de son existence, les archives de Partenia 2000 ont été déposées au centre Joseph Wresinski d'ATD Quart Monde. Jacques Gaillot a commenté ce dépôt en m'écrivant : « *L'association Partenia a été originale et mérite qu'on lui réserve un avenir.* » Comme dernier président de l'association Partenia 2000 et avec tous ses anciens membres nous tenons à remercier Jacques Gaillot pour son engagement authentique au service de l'Évangile et des "sans", et tout autant pour sa liberté de penser. Nous espérons que sa vie, sa façon d'être et son exemple seront définitivement portés au crédit de l'Église catholique pour effacer ce qui ressemble à un purgatoire de 20 ans et reconnaître qu'il a été un vrai homme de Dieu. »

Tous ceux qui croient au ciel, mais aussi ceux qui n'y croient pas, peuvent s'associer à ce message de reconnaissance.

Le cauchemar des enfants et des familles à la rue

Livrés au froid, aux dangers et aux souffrances psychologiques et physiques, des centaines de parents vivent dehors avec leurs enfants. Libération en a rencontré dans un accueil de jour à Paris, où ils racontent la honte, les galères et la vie dure, même une fois "rescapés".

Une femme noire s'approche lentement. Elle se tient debout face à nous. Statique. Elle nous fixe. Son regard raconte plusieurs histoires : l'épuisement, la détresse, les nerfs et la colère. Elle comprend notre interrogation silencieuse. « Non ça ne va pas du tout », dit-elle à voix basse. La trentenaire souhaite nous

parler. On la suit dans une petite salle colorée. Mariame s'installe avec son mari, Aboubakar, et leur fille, Bintou, née en janvier. Un moment de calme. Ils cherchent une direction à prendre pour raconter leur histoire. La petite famille a quitté la Côte-d'Ivoire pour la France en 2022. Ils ont traversé le Mali, la Mauritanie, l'Algérie et l'Espagne pour atteindre Paris. Une fugue sans fin. Mariame est sortie de la maternité avec sa fille dans les bras au début du mois de février. Elle craque. Ils viennent de passer deux nuits de suite dans la rue, à la gare du Nord. Ils n'ont pas trouvé de place dans un accueil d'urgence. «

Il fait très froid la nuit, mon bébé est tombé malade à cause de ça », explique la jeune mère. Une phrase revient souvent : « Ce n'est pas normal. »

La honte se mêle à la dureté. Le couple ment au téléphone lorsqu'il donne des nouvelles au pays. Comment dire la vérité ? Aboubakar, comme son épouse, est sans papiers. Il ne trouve pas de travail. Une sorte de labyrinthe sans issue. Il explique en berçant Bintou dans ses bras pour tenter de l'endormir : « On ne peut pas dire à notre famille que nous n'avons pas d'argent. »

Libération, 3 février 2023

À Tours, des familles étrangères n'ont pas d'autre solution que de dormir dans la rue

La famille Bakoyan, d'origine arménienne, est venue en France pour offrir un meilleur avenir à ses trois enfants. En arrivant à Tours il y a deux ans, Stela, Mraz et Fredrick ont été scolarisés à Saint-Pierre-des-Corps. Pendant neuf mois, ils ont vécu au village d'hébergement d'urgence de Chambray-lès-Tours. La famille a ensuite intégré un appartement du CADA de Saint-Pierre-des-Corps qu'elle a été obligé de quitter en juin dernier quand sa demande d'asile a été rejetée. « Depuis cet été, on passe nos journées à appeler le 115. » En juillet et août, la famille a passé deux semaines au village. Le reste du temps, ils ont dormi dehors. « J'avais trouvé une tente, mais une nuit, quelqu'un a donné des coups de couteau. On ne peut plus s'en servir. » Il y a

quelques semaines, la famille a trouvé refuge dans un immeuble du Sanitas, destiné à la démolition. L'amie qui les accueillait ne peut plus les héberger depuis un mois. « On s'est retrouvés à la rue. » Malgré tout, les trois enfants restent scolarisés à Tours, en CP et CE2. « Ils aiment l'école. »

Clémentine, 36 ans, arrivée dernièrement du Gabon avec ses deux enfants, âgés de 6 et 8 ans, s'est présentée au local du Réseau Éducation Sans Frontière, rue Febvotte, où les bénévoles accueillent quotidiennement des familles sans logement. Celles pour qui le 115 n'apporte pas de solution, faute de places. Elle était venue cet été chez une amie à Tours pour fuir une situation désespérée. « J'ai divorcé car mon mari a trouvé une deuxième

épouse (la polygamie est admise au Gabon). Je ne l'ai pas supporté. Mes parents n'ont pas voulu que je retourne vivre avec eux, c'est un déshonneur pour eux. Personne ne va me soutenir ». Le midi, Clémentine faire manger ses enfants à la Table de Jeanne Marie, où elle assure du bénévolat. Elle continue d'appeler le 115, avec l'espoir d'être un jour hébergé. « J'ai tout le temps des refus, même avec des enfants ! J'ai récupéré des vêtements. On dort à la gare. La Croix-Rouge nous donne des couvertures. » Dans son sac, Clémentine conserve précieusement les passeports des enfants et les documents administratifs. « J'ai pris rendez-vous pour une demande d'asile. »

source : Nouvelle République – 8 novembre 2022

Pas d'enfant à la rue enseignants et parents d'élèves créent un collectif

Des élèves scolarisés dans les écoles de Tours dorment la nuit dehors, faute d'hébergement d'urgence disponible. Une situation intolérable pour les enseignants et parents d'élèves.

Quarante. Il y a deux semaines, ce sont quarante élèves scolarisés dans les écoles de Tours-Centre qui ont dormi à la rue, faute de place en hébergement d'urgence. « Deux élèves de mon école ont dormi dans la gare avec leur famille », raconte Aurélie, enseignante dans le quartier du Sanitas. Une famille tchétchène avec cinq enfants, entre 2 et 14 ans, s'est même retrouvée plusieurs jours de suite sans hébergement. Grâce à la mobilisation des parents d'élèves et enseignants de l'école Michelet, une solution a été trouvée. « La Ville de Tours a financé un appartement pour les mettre provisoirement à l'abri. »

Et pour les autres ?

« Toute leur vie tient dans deux ou trois sacs »

« Chaque mardi, on sait que les familles doivent quitter leur hébergement d'urgence et appeler le 115, raconte Mélanie, enseignante en maternelle. C'est une angoisse terrible pour elles. Les parents ne savent pas s'ils vont avoir une place ou s'ils vont se retrouver à la rue. Parfois, ils n'ont pas de réponse avant 21 h ! À l'école, on leur propose de garder leurs affaires. Toute leur vie tient dans deux ou trois sacs. »

Dans un collège de Tours-Centre, un élève de

6ème dormait dans des squats avec son père, « ou dans la voiture ».

« Le papa a arrêté d'appeler le 115, il n'avait jamais de place, confie la principale de l'établissement. On l'autorise à prendre sa douche au collège et il mange gratuitement à la cantine. Les agents ont proposé au papa de laver son linge. »

Réquisionner une école ?

Des situations de plus en plus fréquentes et de moins en moins tolérables pour les enseignants et les parents d'élèves qui côtoient ces jeunes au quotidien. « Ce sont des copains de nos enfants, ils jouent ensemble à l'école »,

raconte Camille, parent d'élève à l'école Michelet. Certains parents ont accueilli pour une ou plusieurs nuit des familles se retrouvant subitement à la rue. Les enseignants se sont cotisés pour payer des nuits d'hôtels.

« À présent, il faut que nos institutions s'engagent à garantir un hébergement d'urgence à tous les enfants », annoncent enseignants et parents d'élèves des établissements situées autour du Sanitas (Marie-Curie, Suzanne Kleiber, Claude Bernard, Diderot-Pascal et de l'école et collège Michelet). Ce n'est que l'application des lois en vigueur.

Ensemble, ils viennent de constituer un collectif baptisé "Pas d'enfant à la rue".

« Ce n'est pas le rôle des enseignants d'appeler le 115 avec les familles, estime Camille. Ils en font déjà beaucoup. » Dans les écoles, on constate surtout l'état de fatigue et d'anxiété des enfants qui dorment dans des lieux diffé-

rents chaque semaine, voire dans la rue quand le 115 est saturé. « Une nuit passée à la rue, ça marque fort, admet Aurélie. J'ai un petit dans ma classe qui est dans cette situation depuis des mois. Je n'arrive pas à lui apprendre les couleurs, ni à le faire compter correctement. C'est un enfant qui n'est pas du tout disponible. »

La création du collectif Pas d'enfant à la rue, c'est un cri de détresse. « Nos institutions doivent garantir un hébergement d'urgence à tous, affirme Camille. Il y a la possibilité de réquisitionner des logements vacants ou d'ouvrir des locaux publics. Il y en a des milliers dans l'agglomération. » Le collectif avertit : « Au prochain cas de refus d'accueil d'urgence d'une famille dont un ou plusieurs enfants seraient scolarisés dans une école du quartier Sanitas, le collectif occupera l'une de ces écoles. »

En un an, les demandes ont augmenté de 30 %,

La situation des élèves dormant à la rue est connue des services de l'État. Contactés, la Préfecture précise : « En un an, les demandes au 115 ont augmenté de 30 %. L'Indre-et-Loire dispose de 608 places d'hébergement d'urgence pérennes. Elles ont été doublées en dix ans, à l'instar du budget hébergement-logement des personnes vulnérables de l'ordre de 15 M€ en 2022, auxquelles il convient d'ajouter plus de 160 personnes à l'hôtel. » À la Préfecture, on reconnaît que ces moyens ne suffisent pas. « Malgré cela, le 115 demeure sous tension. Chaque soir, les situations signalées sont analysées et priorisées, en lien étroit entre le 115 et la DDETS. » La Préfecture doit recevoir le collectif prochainement.

Pascaline Mesnage, Nouvelle République – 7 avril 2023

Neuf mineurs isolés remis à la rue par le département d'Indre et Loire

Depuis le vendredi 6 janvier 2023, neuf mineurs isolés ont été remis à la rue par le département d'Indre-et-Loire, sans aucune solution pour se mettre à l'abri. Ils ont été accueillis en urgence par des hébergeur.euses bénévoles solidaires, mais dans quelques jours, faute d'autre solution, ils installeront leurs tentes dans les rues de Tours.

En ce début d'année 2023, nous constatons que les remises à la rue par le département d'Indre-et-Loire sont déjà très nombreuses. À titre de comparaison, sur la même période, l'an passé, 2 jeunes avaient été remis à la rue. En parallèle, les associations citoyennes comme Utopia 56 ne disposent plus des ressources nécessaires pour accueillir ces jeunes en urgence et à long terme ni pour les accompagner, car actuellement près de 35 jeunes sont accueillis et/ou accompagnés par l'association et nous arrivons à saturation.

En outre, les jeunes remis à la rue par le Département d'Indre-et-Loire se retrouvent sans solution d'hébergement. Ils ne peuvent prétendre à un hébergement d'urgence au 115, car considérés comme mineurs par les services de l'État et ne peuvent être pris en charge par la protection de l'enfance car considérés comme majeurs.

"Il y avait une personne, quand je lui ai raconté mon histoire, elle ne m'écoutait pas. Elle m'a tout de suite jugé majeur et ensuite, je sentais les questions comme un piège" – Adama, mineur remis à la rue par le département d'Indre-et-Loire et entamant un recours de reconnaissance de minorité.

Remis à la rue, ces mineurs se retrouvent confrontés à de nombreuses problématiques du fait de leur vulnérabilité ; ils sont exposés aux phénomènes de traite des êtres humains, d'emprise par des réseaux de petite délinquance ; les conditions de vie à la rue ont aussi un impact sur leur état de santé général. Malgré de nombreuses relances, le département d'Indre-et-Loire ne répond à aucune demande de rencontre avec les associations de terrain. De même, il n'existe aucun dialogue entre les institutions (département / préfecture / mairie) qui permettrait à ces jeunes de garantir le principe de continuité de l'hébergement défini à l'article L345-2-4 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) ; et ainsi mettre fin au passage systématique par la rue des mineurs sortis des services de l'aide sociale à l'enfance du département.

Enfin, il est à noter que même si ces jeunes

sont considérés comme majeurs au terme d'une évaluation de leur minorité par le département, plus de la moitié de ces jeunes seront finalement considérés comme mineurs au terme d'un recours fastidieux de plusieurs mois menant à une décision du juge des enfants. Il est donc nécessaire de rendre le recours de reconnaissance de minorité, suspensif de la décision d'exclusion des dispositifs de l'aide sociale à l'enfance, pour permettre à ces jeunes d'effectuer leurs démarches de recours ou de préparer leur sortie des dispositifs ASE vers des hébergements d'urgence.

"Notre association citoyenne ne peut pas pallier les défaillances des institutions en matière d'accueil des plus vulnérables. Nous n'avons plus de solutions d'hébergement pour les jeunes qui se présentent et nous craignons de devoir distribuer des tentes dans les jours à venir. C'est pour cela que nous demandons en urgence la fin des remises à la rue sèche par le Conseil Départemental d'Indre-et-Loire et une concertation rapide entre les différents acteurs pour trouver des solutions pérennes." – Marine, coordinatrice d'Utopia 56 Tours.

Communiqué d'Utopia 56 Tours, 18 janvier 2023

À Tours, l'hébergement d'urgence est défaillant

Comme nous le voyons, l'hébergement d'urgence des sans-abri, français ou étrangers, n'est pas assuré correctement en Indre-et-Loire en 2023, au prétexte du manque de places et de budgets alors que les déclarations officielles publient des chiffres considé-

rables sur ce sujet.

En effet, pour la France entière le dispositif national d'accueil des demandeurs d'asile offre 127.700 places et le parc national d'hébergement d'urgence 200.000 places soit, au total, 327.700 places (et même 328.000 selon

l'Institut Montaigne).

La comparaison entre ces chiffres et ceux présentés par le Préfet le 29 mars 2023 à la Coordination Migrants, tout comme ceux donnés au collectif Pas d'enfant à la rue - 608 places d'hébergement d'urgence pérennes et

160 places l'hôtel pour 15 millions d'euros - pose la question de leur vraisemblance.

Même si nous supposons que les chiffres de Tours n'incluent pas le logement des demandeurs d'asile (en CADA, HUDA, CPH, CAES) ils ne correspondent pas à une répartition équitable proportionnellement à la population, la Touraine représentant 0,86% de la France.

Cette répartition attribuerait donc à Tours 0,86% de 327.700 places soit la possibilité d'avoir 2.800 personnes hébergées incluant les demandeurs d'asile. Si nous excluons ceux-ci ce chiffre serait ramené à 1720 places. C'est plus du double de ce qui est publié.

Quant au budget, celui pour la France est de 2,78 milliards d'euros et le coût par personnes à héberger est de 8.500 euros. Une répartition équitable proportionnelle à la population attribuerait à Tours 23,9 millions d'euros pour 2.800 personnes à héberger.

Le budget de 15 millions d'euros annoncé par la préfecture permet de financer 1760 places à 8.500 euros. Si seulement 800 places sont financées, elles coûtent 18.750 euros l'unité.

Alors qu'à Tours, malgré l'implication depuis 2020 de la nouvelle municipalité contre le sans-abrisme et pour l'accueil des migrants (ANVITA), l'échec de l'hébergement d'urgence reste scandaleusement préoccupant, notamment pour les familles et les femmes seules avec ou sans enfant et les mineurs non accompagnés.

Actuellement, plus de 80 personnes sont laissées chaque jour à la rue et les refus du 115 sont passés de 126 personnes différentes en décembre 2020 à 322 en 2022 (selon les chiffres Précarité-Hébergement d'Entraide et Solidarité).

Des milliers de logements sont vacants

La solution serait de réquisitionner des logements vacants ou d'ouvrir des locaux publics. Il y en a des milliers : 12.000 logements sont vides dans l'agglomération soit 7% de son parc, dont 8 000 à Tours, et 130 000 en région Centre (selon la Nouvelle République du 28 janvier 2017). Une enquête du DAL de novembre 2011 faisait apparaître que 109 logements OPAC étaient inoccupés au Sanitas et, au premier trimestre 2018, 3000 places d'hébergement offertes par GRDF étaient restées vides.

Ici et maintenant, tous les sans-abris pourraient vivre dignement sans qu'il y ait concurrence entre les étrangers et les demandeurs de logements sociaux ou les autres publics en recherche d'un domicile.

Des femmes, des hommes et des enfants demandeurs d'asile pourraient être accueillis dignement pendant la durée du traitement administratif de leur dossier et jusqu'à leur intégration ou leur départ volontaire.

Les pouvoirs publics ont su héberger tout le monde pendant la période du Covid. Ils ont su accueillir et loger les réfugiés blancs et chrétiens d'Irak et de Syrie comme ceux d'Ukraine. Quand on veut on peut.

Agir ensemble pour trouver les solutions afin que personne ne reste à la rue

Rappelons l'engagement d'Emmanuel Macron, le 28 juillet 2017 à Orléans : « Je ne veux plus, d'ici la fin de l'année, avoir des hommes et des femmes dans les rues, dans les bois. Je veux partout des hébergements d'urgence. » Il faut appliquer concrètement les nombreuses lois qui existent.

Plusieurs lois ou conventions internationales encadrent l'hébergement d'urgence : la Convention de Genève pour les Demandeurs d'Asile ; la loi de Mobilisation pour le Logement et la lutte contre les exclusions (MLLE) du 25 mars 2009 (qui concerne tous les sans-abris, sans exclusion pour les étrangers) ; la Loi DALO (pour ceux qui sont logés et qu'on ne peut expulser sans leur proposer un relogement) ; la Convention Internationale des Droits de L'Enfant (qui, selon son article 27, garantit à ceux-ci un niveau de vie suffisant pour permettre un développement physique, mental, spirituel, moral et social). Elles constituent un dispositif législatif contraignant et complet qui couvre tous les besoins d'hébergement et de logement des personnes à la rue de notre département, y compris pour les étrangers primo-arrivants ou déboutés du droit d'asile.

Le seul critère de l'hébergement est celui de la détresse sociale

Les textes de loi évoqués sont précis. Ils imposent un accueil conforme à la dignité humaine avec fourniture de logement, nourriture et soins, à toute personne en situation de détresse psychique ou sociale, sans discri-

mination entre Français et étrangers, qu'elles soient en situation régulière ou non.

Le 10 février 2012, le Conseil d'État a jugé qu'une carence dans l'accomplissement de cette tâche constitue une atteinte grave et manifestement illégale à une liberté fondamentale, lorsqu'elle entraîne des conséquences lourdes pour les personnes intéressées. L'impossibilité de se protéger des intempéries, des agressions et autres dangers, notamment sanitaires, inhérents à la vie dans la rue, en particulier avec des enfants, caractérise en toutes circonstances une sérieuse carence de l'État, et du Département pour ce qui est des mineurs non accompagnés, lorsqu'ils ne respectent pas ces lois.

Le principe de non-assistance à personne en danger concerne tout le monde. Il est basé sur le fait que « quiconque pouvant empêcher par son action immédiate, sans risque pour lui ou pour les tiers, soit un crime, soit un délit contre l'intégrité corporelle de la personne s'abstient volontairement de le faire est puni de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende. » Par ailleurs, « sera puni des mêmes peines quiconque s'abstient volontairement de porter à une personne en péril l'assistance que, sans risque pour lui ou pour les tiers, il pouvait lui prêter soit par son action personnelle, soit en provoquant un secours. » et « les peines sont portées à sept ans d'emprisonnement et 100 000 euros d'amende lorsque le crime ou le délit contre l'intégrité corporelle de la personne mentionnée au premier alinéa est commis sur un mineur de quinze ans ou lorsque la personne en péril mentionnée au deuxième alinéa est un mineur de quinze ans. »

Tous les éléments détaillés ci-dessus font percevoir que d'autres solutions sont possibles si on change de paradigme et surtout si un dialogue s'établit avec les associations militantes. Les obstacles budgétaires et l'absence de moyens ne sont que des prétextes. La présomption d'une opposition importante de l'opinion relève quant à elle d'une propagande xénophobe qu'il faut combattre et bannir. L'obsession du rejet de l'étranger doit faire place à un engagement de fraternité comme cela se passe partout en France mais aussi dans tous les secteurs de notre département.

contact : cerclede Silence-tours@orange.fr

Le cercle de silence de Tours se réunit chaque mois à l'appel de Chrétiens-Migrants, RESF 37, Emmaüs 100 pour 1, Utopia 56, Pastorale des Migrants, CCFD-Terre Solidaire, LDH 37, Rencontre Entraide Protestante, ACAT, CIMADE, EELV Touraine, NPA, ATTAC, Amnesty International 37, Collectif Palestine 37, des individus en lutte...
et en mémoire du Père Léon Gahier

Prochain Cercle de silence : mardi 30 mai 2023